

Christophe LANDI Immobilier

Sarl AU CAPITAL DE 500 €-R.C.S Evreux 812 756 807

Siège social : 149, chemin du Mâconnais 27610 Romilly Sur Andelle

Carte n° CPI 2701 2015 000 000 695 valable jusqu'au 14/09/2018

Délivrée par la C.C.I de l'Eure le 15/09/2015

Tél.: 02/32/49/10/26 – 06/11/64/49/96 E-mail: landi.christophe@orange.fr

Ventes – Barème à compter du 2 octobre 2015 (T.V.A 20 %)

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 140.000€	7 500,00 €	9 000,00 €
De 140.001 à 190.000 €	8 333,33 €	10 000,00 €
De 190.001 à 240.000 €	10 000,00 €	12 000,00 €
De 240.001 à 290.000 €	12 500,00 €	15 000,00 €
De 290.001 à 340.000 €	15 000,00 €	18 000,00 €
De 340.001 à 390.000 €	18 333,33 €	22 000,00 €
De 390.001 à 440.000 €	20 833,33 €	25 000,00 €
Supérieur à 440.001 €	23 333,33 €	28 000,00 €

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier** → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 2 octobre 2015 (T.V.A 20 %)

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Pour les biens de moins de 50 m² :

-Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : **8 € ttc/m² de surface habitable** à la charge du locataire et **8 € ttc/m² habitable** à la charge du bailleur

- Etat des lieux d'entrée : **3 € ttc/m² de surface habitable** à la charge du locataire et **3 € ttc/m² de surface habitable** à la charge du bailleur

Pour les biens de 50 m² à 129 m² :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : **7 € ttc/m² de surface habitable** à la charge du locataire et **7 € ttc/m² habitable** à la charge du bailleur

- Etat des lieux d'entrée : **2 € ttc/m² de surface habitable** à la charge du locataire et **2 € ttc/m² de surface habitable** à la charge du bailleur

Pour les biens supérieurs à 130 m² :

-Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : **5 € ttc/m² de surface habitable** à la charge du locataire et **5 € ttc/m² habitable** à la charge du bailleur

- Etat des lieux d'entrée : **1 € ttc/m² de surface habitable** à la charge du locataire et **1 € ttc/m² de surface habitable** à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels et commerciaux :

10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du locataire.

Prestations particulières – Barème à compter du 2 octobre 2015 (T.V.A 20 %)

Honoraires pour avis de valeur : 100 € ht soit 120 € ttc

Honoraires pour estimation détaillée: sur devis